



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat
7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/CER/EC-65

GENÈVE, le 19 juillet 2013

Annexe: 1

Objet: Principaux résultats de la soixante-cinquième session du Conseil exécutif

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la soixante-cinquième session du Conseil exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a eu lieu au siège de l'Organisation, à Genève, du 15 au 23 mai 2013. Durant cette deuxième session plénière de la seizième période financière (2012-2015), le Conseil a passé en revue les objectifs et les activités de l'OMM en se fondant sur les directives du Seizième Congrès météorologique mondial et sur les conclusions de ses précédentes sessions. À cette occasion, il a examiné les défis que l'Organisation se doit de relever et les opportunités qu'elle pourrait saisir.

Vous trouverez ci-joint un résumé des principaux résultats de la session. Vous pouvez également consulter le rapport provisoire, qui reprend les documents approuvés et les documents de travail relatifs à cette session, sur le site web de l'Organisation, à l'adresse <https://sites.google.com/a/wmo.int/ec-65-main-page/>, étant entendu que le *Rapport final abrégé et résolutions*, dont la version définitive doit être établie prochainement dans toutes les langues de l'OMM, sera présenté sur le site.

J'espère que les renseignements fournis ci-après vous seront utiles et que la coopération entre tous les Membres de l'OMM ne cessera de se renforcer en vue de l'application du Plan stratégique de l'Organisation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(M. Jarraud)
Secrétaire général

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6707)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents)
Présidents des commissions techniques) (pour information)
Missions permanentes des Membres de l'OMM à Genève)

**PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION
DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMM
(Genève, 15-23 mai 2013)**

Introduction

La soixante-cinquième session du Conseil exécutif a eu lieu du 15 au 23 mai 2013 au siège de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), sous la présidence de M. David Grimes, Président de l'Organisation.

Le Conseil a passé en revue, conformément aux directives du Seizième Congrès météorologique mondial et sur la base des conclusions de ses précédentes sessions, les objectifs et les activités de l'OMM tels qu'ils figurent dans le Plan stratégique pour 2012-2015 et dans le Plan opérationnel de l'Organisation. Le Conseil a fait le point sur les activités menées par l'OMM depuis sa dernière session, en juin 2012, notamment à propos du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), et sur des priorités telles que le renforcement de la prévention des catastrophes, l'amélioration des systèmes d'observation et d'information, l'optimisation des services météorologiques destinés à l'aviation et le développement des capacités des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des pays en développement.

Les principaux résultats de la session du Conseil délimitent le cadre général des travaux de l'OMM pour le reste de la période financière en cours. Le présent document résume brièvement les autres grands résultats regroupés selon les huit résultats escomptés définis dans le Plan stratégique de l'Organisation.

Le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)

Le Conseil a noté qu'à sa session extraordinaire d'octobre 2012, le Congrès avait adopté trois résolutions portant sur: 1) le projet de Plan de mise en œuvre du CMSC; 2) la création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (CISC), organe additionnel relevant du Congrès; et 3) sur les fonctions précises du Secrétariat à l'appui du CMSC, conformément aux exigences financières à venir. Le Conseil a souligné l'importance du Cadre mondial en tant qu'initiative transsectorielle de collaboration du système des Nations Unies fondée sur l'apport de divers partenaires dirigés par l'OMM. Le CMSC, également soutenu par les programmes de l'Organisation, sera fondé sur des structures existantes. À ce propos, le Conseil a rappelé que selon le Seizième Congrès, la Commission de climatologie (CCI) jouerait certes un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du CMSC, mais que le rôle dévolu aux autres commissions techniques ne serait pas négligeable pour autant.

Le Conseil a fait valoir qu'il importait que les Membres participent pleinement à la mise en œuvre du CMSC, notamment grâce à l'élaboration et au lancement d'activités régionales, à la présentation des mécanismes existants de prestation de services climatologiques régionaux et au regroupement de documents à leur sujet, au recensement des partenariats régionaux susceptibles d'être établis avec tous les intervenants potentiels, au partage des enseignements tirés de la mise en œuvre des services climatologiques et à la définition des besoins dans ce domaine. Le Conseil exécutif a noté qu'un Conseil de supervision du Cadre mondial, auquel participent des partenaires – organismes des Nations Unies et organisations internationales –, a été établi pour faciliter la rédaction de documents en vue de la première session du CISC, qui a eu lieu la première semaine de juillet 2013. En outre, le Secrétaire général a créé un Groupe de coordination intercommissions pour le CMSC chargé de contribuer à la mise en place de mécanismes efficaces de coopération entre les institutions du système des Nations Unies participant à la planification et à la mise en œuvre du Cadre mondial.

Le Conseil, ayant pris note avec satisfaction des contributions et des annonces de contributions supplémentaires des Membres au Fonds d'affectation spéciale du CMSC, a exhorté ces derniers à continuer d'apporter des contributions au Fonds afin de soutenir les activités et les projets liés au Cadre mondial et les mécanismes institutionnels et d'organiser le détachement d'experts auprès du Bureau du CMSC. À ce propos, il s'est félicité de l'apport en nature de l'Italie, qui a détaché un expert auprès du Bureau.

Au titre de la *résolution 1* concernant le *suivi de la session extraordinaire (2012) du Congrès*, le Conseil a demandé aux Membres de procurer des ressources au CMSC afin de permettre la mise en œuvre d'activités concrètes à l'échelle nationale et régionale, de désigner des membres du CISC ainsi que des experts qui pourraient siéger au sein de ses organes subsidiaires, d'établir des cadres pour les services climatologiques nationaux qui serviraient de mécanismes de coordination en vue de la mise en œuvre efficace du Cadre mondial, de participer activement à la mise en place des activités et des projets recensés dans le Plan de mise en œuvre du CMSC et de continuer d'appuyer ou d'étoffer d'autres activités et projets relatifs aux services climatologiques qui permettront de progresser vers les buts et les objectifs globaux définis dans le Plan de mise en œuvre du Cadre mondial. À cet égard, le Conseil a prié le Secrétaire général d'élaborer une proposition à soumettre au CISC à sa première session en vue d'officialiser la coopération entre le Conseil intergouvernemental et les organisations partenaires.

Le Conseil a examiné le projet de livre blanc préparé par son Équipe spéciale pour la politique de l'OMM en matière d'échange international des données et des produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du CMSC, au titre de la *résolution 2* relative à cette politique. Il a demandé à l'Équipe spéciale de réviser et d'actualiser le livre blanc et d'élaborer, en se fondant sur celui-ci, une déclaration de principe sous la forme d'un projet de résolution accompagné d'annexes et de documents de référence concernant cette politique.

Résultat escompté 1

Renforcement de la capacité des Membres à fournir des prévisions, des informations, des avis et des services de qualité relatifs au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement et à en améliorer l'accès pour répondre aux besoins des utilisateurs et faciliter la prise de décisions dans tous les secteurs concernés.

Le Conseil exécutif a étudié les prescriptions de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) concernant les systèmes de gestion de la qualité ainsi que l'application des normes de compétence de l'OMM aux personnels de la météorologie aéronautique. Au titre de la *résolution 3* relative aux *mesures à prendre pour se conformer aux règles de l'OMM et de l'OACI*, le Conseil a invité les Membres à envisager la possibilité de recourir à des arrangements coopératifs de tutorat et de jumelage afin d'aider les services météorologiques à respecter ces prescriptions, ce qui sera essentiel pour se préparer à l'importante transition des futurs systèmes de trafic aérien vers une prestation de services d'échelle plus régionale.

Dans le secteur des services météorologiques destinés au public, le Conseil a adopté la *résolution 4* concernant le *Plan de mise en œuvre de la Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services*. Il a exhorté les Membres à appliquer la Stratégie, à adopter le Protocole d'alerte commun, à intégrer le Système de gestion de la qualité dans leurs activités et à participer au Registre des autorités d'alerte de l'OMM. Il leur a également demandé d'accroître le nombre de villes dans lesquelles ils effectuent des prévisions, les échéances et la fréquence de la mise à jour des prévisions. Dans l'ensemble, ces améliorations contribueront à renforcer la crédibilité des SMHN et à rehausser leur image auprès des gouvernements et des utilisateurs.

Le site Web destiné aux spécialistes de la prévision des cyclones tropicaux, hébergé et pris en charge par l'Observatoire de Hong Kong (Chine) au nom de l'OMM, et la version actualisée du *Guide mondial de prévision des cyclones tropicaux*, dont le Service météorologique australien va

publier une version Internet, devraient servir de ressources pour des activités de développement des capacités. Le Conseil a applaudi la recommandation visant à déterminer dans quelle mesure il serait possible d'établir une classification mondiale unifiée des cyclones tropicaux, avec un système de catégories.

Le Conseil a pris note des progrès accomplis en vue de rendre opérationnelle la Commission technique mixte OMM-COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM). Il a donné une nouvelle orientation concernant les principales activités de la Commission, et notamment la mise en œuvre du Service mondial d'information et d'avis relatifs à la météorologie maritime et à l'océanographie, la coordination des interventions en cas d'urgence environnementale maritime et le projet de démonstration CMOM-CHY concernant la prévision des inondations côtières.

Le Conseil a demandé à la Commission de météorologie agricole (CMAg) à sa seizième session d'étudier d'ici 2014 les structures qui soutiendraient le mieux le CMSC, et notamment la plate-forme d'interface utilisateur et le développement des capacités. Il a affirmé la valeur des séminaires itinérants sur le temps et le climat destinés aux agriculteurs comme exemple de services climatologiques fonctionnant dans le contexte du CMSC. Le Conseil exécutif a prié le Secrétaire général de faciliter la recherche de fonds supplémentaires pour l'organisation de ces séminaires ailleurs dans le monde.

Résultat escompté 2

Développement des capacités des Membres en matière de réduction des risques liés aux phénomènes météorologiques, climatiques, hydrologiques et environnementaux et des incidences que peuvent avoir ces phénomènes.

Le Conseil a examiné les progrès accomplis en vue de la mise en œuvre du Plan de travail (2012-2015) relatif au Programme de réduction des risques de catastrophes de l'OMM et les questions stratégiques connexes. Le Plan de travail a pour objet d'adopter une approche intégrée permettant aux SMHN d'élaborer et de proposer des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques aux utilisateurs du Programme.

Le Conseil a été informé des avancées en cours pour planifier le rôle et les activités correspondantes des commissions techniques et des conseils régionaux et élaborer les processus de participation systématique de ces derniers à la mise en œuvre du Plan de travail. À cet égard, avec l'appui du Secrétariat, il a engagé les commissions techniques à déterminer les possibilités de tirer profit de leurs plans de travail et de leurs ressources. Les présidents des conseils régionaux ont indiqué au Conseil exécutif que l'approche coordonnée du Programme de réduction des risques de catastrophes avait favorisé des partenariats institutionnels entre les SMHN et les utilisateurs du Programme, créant de plus grandes synergies entre leurs activités.

Le Conseil a rappelé le rôle des groupes consultatifs d'experts pour l'interface utilisateur du Programme de réduction des risques de catastrophes en tant que mécanisme de coordination afin de: a) recenser et de hiérarchiser les besoins et les demandes des utilisateurs en matière de services et de produits météorologiques, climatologiques et hydrologiques pour que ceux-ci puissent être pris en compte dans les activités des commissions techniques relatives à l'élaboration de directives, de manuels et de normes; et b) faciliter la participation des divers utilisateurs à la mise en place de projets sur le développement des capacités en lien avec la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation par le biais des commissions techniques, des conseils régionaux et de réseaux opérationnels mondiaux en vue de montrer comment exploiter ces produits et ces services à l'appui de la prise de décisions visant à réduire les risques de catastrophes. À cet égard, le Conseil exécutif a demandé au Secrétaire général d'accorder tout l'appui nécessaire aux commissions techniques pour l'élaboration de ces mécanismes coordonnés en vue d'encourager et, le cas échéant, d'appuyer la mise en œuvre de directives et de normes dans ce domaine.

Le Conseil a rappelé que le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 constituait le principal élément moteur du développement des capacités de réduction des risques de catastrophes au niveau national, régional et mondial et qu'il venait étayer les priorités stratégiques du Programme de réduction des risques de catastrophes dans ce domaine. Le Conseil a été informé qu'alors que le Cadre devait cesser ses activités en 2015, des consultations à l'échelle mondiale, régionale et nationale étaient en cours afin de recenser les priorités d'action pour la mise en place d'un cadre de réduction des risques de catastrophes au delà de 2015. Le Conseil a mis en avant les possibilités qui s'offraient de prendre en compte, dans le Cadre d'action au delà de 2015, les questions critiques et stratégiques liées au développement des services météorologiques, hydrologiques et climatologiques à l'appui de la réduction des risques de catastrophes, à l'amélioration de la capacité de résistance des collectivités aux catastrophes et à la mise en œuvre du CMSC.

Résultat escompté 3

Renforcement de la capacité des Membres à fournir des informations, des prévisions et des avis de meilleure qualité concernant le temps, le climat, l'eau et l'environnement à l'appui notamment des stratégies de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques.

Pour ce qui est des questions météorologiques, le Conseil a examiné les résolutions et les recommandations de la Commission des systèmes de base à sa quinzième session en ce qui concerne le Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) et les interventions en cas d'urgence. À ce propos, il a approuvé, aux termes de la *résolution 5*, la création du Bureau du projet de démonstration concernant les conditions météorologiques extrêmes ainsi que les amendements à apporter aux dispositions du *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision*.

Le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer les décisions ci-dessus. Il a demandé à son Groupe de travail pour la prestation de services de continuer à orienter l'intégration interprogrammes dans le projet de démonstration.

Pour ce qui est des questions climatiques, le Conseil a décidé, aux termes de la *résolution 6*, que le Programme de recherche sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (PROVIA) devait devenir l'une des composantes du Programme climatologique mondial (PCM) en sus des trois composantes préexistantes que sont le SMOC, le PMRC et le PMSC. Il convient d'inviter le président du Comité directeur de PROVIA à représenter le Programme de recherche dans le cadre des travaux menés par le Groupe de travail pour le climat et les questions connexes relatives au temps, à l'eau et à l'environnement relevant du Conseil exécutif à propos des composantes du PCM.

Le Conseil a prié le Secrétaire général d'informer le Secrétariat du PNUE de cette décision et de faciliter une interaction efficace des quatre composantes du PCM ainsi que leur contribution à la mise en œuvre du CMSC. En outre, il a invité le directeur exécutif du PNUE à faciliter la représentation de l'OMM au sein du Comité directeur scientifique de PROVIA et à appuyer la participation du Programme de recherche aux activités de son Groupe de travail pour le climat et les questions connexes relatives au temps, à l'eau et à l'environnement.

Le Conseil a salué le succès de la Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse et a félicité l'OMM, la FAO, le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et les autres organisations partenaires pour leur coopération. Il a pris note de la Déclaration et encouragé tous les SMHN à apporter leur soutien total à l'application de la Convention et à exhorter les ministères et agences de leurs pays à appuyer activement. Il a remercié tous les donateurs du soutien précieux qu'ils ont apporté à l'organisation de la Réunion de haut niveau et demandé au Secrétaire général d'assurer la coordination requise pour faire appliquer au niveau régional les recommandations issues de la Réunion.

Pour ce qui est des questions hydrologiques, le Conseil a pris note, aux termes de la *résolution 7*, du rapport et des résolutions de la quatorzième session de la CMOM/Commission d'hydrologie (CHy). Il a affirmé qu'au cours des dix dernières années, il avait été démontré que le Système mondial d'observation du cycle hydrologique (WHYCOS) constituait un moyen utile de mobiliser des ressources à l'appui du renforcement des SMHN et de la coopération de ceux-ci à l'échelle régionale. Toutefois, aux termes de la *résolution 8* relative au WHYCOS, le Conseil s'est déclaré préoccupé du fait qu'il existe toujours, en particulier pour ce qui est de la viabilité des systèmes installés, des défauts dans la mise en œuvre du WIGOS qui risquent d'affecter les composantes actuelles et la possibilité d'en mettre en place de nouvelles. Il a réaffirmé l'importance du WHYCOS en tant qu'élément prioritaire du Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau de l'OMM.

Le Conseil a prié le président de la Commission d'hydrologie, en sa qualité de président du Groupe consultatif international pour le WIGOS, de superviser l'adoption des recommandations formulées lors de l'évaluation externe en tenant compte des réponses de la Commission telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil.

Résultat escompté 4

Renforcement de la capacité des Membres d'acquérir, de développer, de mettre en œuvre et d'exploiter des systèmes d'observation terrestres ou spatiaux compatibles entre eux et susceptibles de fonctionner en réseau pour effectuer des observations météorologiques, climatologiques et hydrologiques, ainsi que des observations connexes portant sur l'environnement et la météorologie de l'espace, sur la base des normes internationales établies par l'OMM.

Les délibérations du Conseil ont porté notamment sur la manière d'accélérer la mise en place du nouveau Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS), nécessaire pour faire progresser la recherche en météorologie, la modélisation numérique, les capacités d'observation ainsi que les technologies de l'information et des communications. Le WIGOS, futur pôle planétaire pour l'observation du temps, du climat et de l'eau, doit être mis en service en 2016. Le Conseil a adopté la version révisée du Plan de mise en œuvre du cadre du WIGOS en vue d'un suivi approprié par les Membres, les conseils régionaux, les commissions techniques et le Secrétaire général. Il a également adopté la *résolution 9*, qui porte sur la *protection du spectre radioélectrique à des fins météorologiques et environnementales connexes lors de la Conférence mondiale des radiocommunications 2015 de l'UIT*, ainsi que la *résolution 10*, relative à la partie du rapport de la quinzième session de la Commission des systèmes de base concernant les systèmes d'observation intégrés.

Le Conseil a noté qu'en mars 2013, selon le recensement et le classement des centres du Système d'information de l'OMM (SIO), on dénombrait 359 centres, dont 223 centres nationaux, 121 centres de production ou de collecte de données et 15 centres mondiaux du Système d'information. Le Conseil a adopté la *résolution 13* concernant des amendements à apporter au *Manuel du Système d'information de l'OMM*, la *résolution 14* relative à l'*élaboration du système de gestion de la qualité et de l'infrastructure du SIO* et la *résolution 15* portant sur la partie du rapport de la quinzième session de la Commission des systèmes de base concernant le *SMT et les dispositions du Règlement technique relatives à la gestion des données*.

Le Conseil a demandé au Secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) de rendre compte de la troisième évaluation des progrès et de la pertinence des systèmes mondiaux d'observation à des fins climatologiques ainsi que du projet de nouveau plan de mise en œuvre. Il a également demandé au Secrétariat et aux groupes d'experts du SMOC de continuer à prodiguer des conseils sur les éléments du WIGOS relatifs à l'observation du climat et de veiller à ce qu'il y ait une coopération totale entre le SMOC, le WIGOS et le SIO à mesure qu'ils se développeront. Le Conseil a exhorté les Membres à contribuer à la conception et à l'élargissement du Réseau

aérogologique de référence (GRUAN) initial et à participer à la production de relevés climatologiques pour améliorer le suivi des profils verticaux des variables climatologiques essentielles de l'atmosphère.

Dans le cadre du Programme spatial de l'OMM, le Conseil a salué les activités de la Chine visant à réviser le plan de développement de son programme satellitaire en vue de déployer une série de satellites FY-3 à mettre sur orbite de début de matinée afin d'optimiser la constellation mondiale de satellites météorologiques à défilement. Il a exhorté les exploitants et les utilisateurs de satellites à lancer des projets de préparation des usagers en vue d'introduire de nouveaux flux de données satellitaires sur le plan opérationnel. Le Conseil a adopté la *résolution 11 pour éviter les lacunes dans les observations par satellite*, ainsi que la *résolution 12 sur le recensement des besoins des régions en matière d'accès aux données satellitaires et d'échange de ces données*. Il s'est félicité des mesures prises à l'échelle internationale pour accroître le flux des observations satellitaires utilisées dans les modèles mondiaux de prévision numérique du temps.

Résultat escompté 5

Renforcement de l'aptitude des Membres à contribuer aux activités de recherche menées à l'échelle mondiale dans le domaine du développement des sciences et des techniques météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementales et à en tirer parti.

Le Conseil a réaffirmé que la recherche faisait partie des grandes priorités de l'OMM, car il est indispensable de mieux comprendre les variations que subissent la Terre, l'atmosphère et les océans. Il a pris note avec attention de la proposition visant à établir une initiative polaire internationale (IPI) présentée par le Groupe directeur interinstitutions sur une initiative de coopération à long terme dans les régions polaires. Toutefois, pour déterminer l'intérêt d'une participation de l'Organisation à l'initiative, il faudrait finir de définir le principe de l'IPI. Le Conseil a affirmé l'importance d'une coopération étroite entre le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), le Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT) et le Programme de la Veille de l'atmosphère globale (VAG) afin de bien comprendre les relations complexes qui existent entre la composition de l'atmosphère et les processus météorologiques et climatiques.

Les responsables du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) organisent actuellement sur le plan régional une série de projets, de conférences et d'activités de développement des capacités et de formation axés sur le rôle de la science dans les services climatologiques et la gestion des risques. Ils ont exhorté les Membres à participer à la Conférence du PMRC et du Centre africain de politique climatique sur le système climatique africain relative au comblement des grandes lacunes en matière de recherche pour étayer les décisions relatives à l'adaptation au climat en Afrique, qui aura lieu à Arusha, en Tanzanie, en octobre 2013. Une conférence internationale PMRC/GIEC/UE sur le climat régional aura lieu à Bruxelles, en Belgique, en novembre 2013, tandis qu'une conférence sur le climat et la société en Amérique latine et dans les Caraïbes doit se tenir à Montevideo, en Uruguay, en février 2014.

Le Conseil a incité les Membres à participer activement à la seizième session de la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA), qui doit avoir lieu à Antalya, en Turquie, en novembre 2013. Au cours de cette session, la Commission fera le point sur le Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT), et en particulier à propos de l'Expérience concernant la recherche sur les systèmes d'observation et la prévisibilité (THORPEX), étudiera les priorités de l'OMM en ce qui concerne notamment le CMSC, le WIGOS et le SIO, fixera les nouvelles priorités de la recherche avec le concours des Membres et définira l'orientation générale des futurs travaux du PMRPT, y compris les activités et les projets relatifs aux retombées du programme THORPEX.

Le Conseil a salué les progrès satisfaisants réalisés dans le cadre du Programme de la Veille de l'atmosphère globale (VAG), démontrés notamment par le colloque relatif à la Veille organisé en mars 2013. Il a exhorté les Membres à poursuivre leurs campagnes de mesures à long terme et à

créer des stations dans des zones où les données sont rares. Le Conseil a demandé à la VAG de poursuivre sa collaboration avec les organisations et les instituts compétents sur des sujets relatifs à la santé. En outre, il a prié les Membres de prendre les dispositions voulues pour coopérer avec les villes qui ont déjà mis en place des moyens et des installations de mesure de la pollution atmosphérique et a recommandé aux responsables du Projet de recherche de la VAG sur la météorologie et l'environnement en milieu urbain (GURME) et du Projet international d'étude de la chimie de l'atmosphère du globe (IGAC) d'actualiser la publication *Megacity Assessment* d'ici quatre ans.

Résultat escompté 6

Renforcement de l'aptitude des SMHN, en particulier ceux des pays en développement et des pays les moins avancés, à s'acquitter de leur mandat.

Le Conseil a rappelé la résolution 49 (Cg-XVI), qui préconise une stratégie de l'OMM pour le développement des capacités, et les conclusions du débat intervenu lors du Seizième Congrès, selon lesquelles les responsables de la Stratégie doivent proposer une démarche coordonnée et cohérente pour la réalisation des activités de développement des capacités de l'Organisation, afin de favoriser un développement durable des SMHN des pays en développement, et en particulier des moins avancés d'entre eux et des petits États insulaires en développement, pour qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat. La Stratégie, qui constitue la pierre angulaire d'une harmonisation du rôle des conseils régionaux, des commissions techniques, des programmes coparrainés par l'OMM, des programmes de l'Organisation et du Secrétariat en matière de développement des capacités, vise également à faciliter les rapports et les échanges avec les divers acteurs concernés tout en portant une attention particulière aux autres domaines prioritaires stratégiques (CMSC, météorologie aéronautique, SIO/WIGOS, réduction des risques de catastrophes).

Au titre de la *résolution 16*, qui porte sur le *Plan de mise en œuvre de la Stratégie de développement des capacités de l'OMM*, le Conseil a adopté le projet du Plan pour 2012-2015. Il a affirmé l'importance des divers mécanismes et activités du Programme d'enseignement et de formation professionnelle. Au titre de la *résolution 17* concernant les *compétences requises des prestataires de services d'enseignement et de formation professionnelle en météorologie, en hydrologie et en climatologie*, le Conseil a décidé qu'à la suite de consultations avec les Membres et sous réserve d'un consensus sur le texte, les compétences requises devraient être intégrées dans le *Règlement technique* de l'OMM et devenir une pratique recommandée pour les centres régionaux de formation professionnelle.

Le Conseil a considéré qu'il était nécessaire de disposer d'un mécanisme permettant d'assurer un suivi régulier des questions relatives au développement des capacités des Membres eu égard aux huit résultats escomptés du Plan stratégique de l'OMM (2012-2015), et notamment du Résultat escompté 6 – Renforcement de l'aptitude des Services météorologiques et hydrologiques nationaux, en particulier ceux des pays en développement et des pays les moins avancés, à s'acquitter de leur mandat. À ce propos, aux termes de la *résolution 18* concernant la *révision du mandat de son Groupe de travail pour le développement des capacités*, le Conseil a révisé ce mandat, établi en application de sa résolution 4 (EC-LIX) et revu aux termes de sa résolution 10 (EC-LX) pour y intégrer tous les aspects de l'assistance fournie aux pays Membres par l'OMM et ses partenaires. Le Conseil a demandé au Groupe de travail d'adopter une démarche cohérente pour la mise en œuvre des activités de développement des capacités et de donner des conseils en la matière, en portant une attention particulière aux priorités nationales, sous-régionales, régionales et mondiales en matière de développement en fonction des besoins des utilisateurs finals et des partenaires des SMHN. Le Conseil a demandé au Groupe de travail de préparer un plan de mise en œuvre pour le reste de la période financière 2012-2015, assorti de responsabilités, d'étapes et de résultats mesurables clairs. Ces résultats devront être présentés au Conseil tous les ans, ainsi qu'au Congrès, afin de permettre à ces organes de disposer de meilleures informations pour formuler les orientations concernant les activités de l'OMM en matière de développement des capacités.

Pour ce qui est de la Stratégie de mobilisation de ressources de l'OMM, le Conseil a noté avec satisfaction qu'en 2012, l'Organisation avait reçu pour 43,5 millions de francs suisses de contributions volontaires, soit 42 % environ des ressources totales estimatives pour 2012-2013. En outre, quelque 23 398 000 francs suisses d'engagements concrets émanant de la Norvège, du Canada et d'autres pays étaient également en cours de traitement. Le Conseil a indiqué que la mobilisation de ressources pour financer les activités de l'OMM dans le respect de ses priorités stratégiques afin de remplir son mandat et de s'acquitter de ses engagements en observant l'objectif fixé pour les contributions volontaires relatives à la période financière – établi au départ à 142 millions de francs suisses, puis ramené à 120 millions – exigeait en permanence d'importants efforts de la part du Secrétariat et des Membres, qui devront miser sur toutes les sources possibles d'investissements directs et indirects, y compris des financements directs, des transferts de technologie, le partage de compétences et la mise à profit d'initiatives connexes.

Le Conseil a pris note avec satisfaction du large éventail d'initiatives en cours visant le développement des services météorologiques, hydrologiques et climatologiques et la modernisation des SMHN dans toutes les Régions de l'OMM. Il a également noté que l'Organisation avait un rôle déterminant à jouer en aidant les SMHN à accéder directement à un financement sans passer nécessairement par le Secrétariat de l'OMM et en recherchant un soutien par le biais de programmes du système des Nations Unies et d'autres partenaires pour le développement tels que la Banque mondiale et les institutions bilatérales d'aide publique au développement, qui s'intéressent de plus en plus à l'amélioration des services météorologiques, hydrologiques et climatologiques dans le cadre de leurs activités de développement. Par ailleurs, le Conseil a réaffirmé la pertinence des mécanismes de prestation d'une aide au développement aux Membres que sont le Programme de coopération volontaire, le Programme de bourses d'étude et le Fonds d'assistance en cas d'urgence.

Résultat escompté 7

Instauration de partenariats et d'activités de coopération ou renforcement des relations existantes en vue d'améliorer les performances des SMHN en matière de prestation de services et la qualité des contributions apportées par l'OMM dans le cadre du système des Nations Unies et des conventions internationales pertinentes et dans le contexte des enjeux stratégiques nationaux.

Le Conseil a pris note des dispositions adoptées par le Secrétaire général pour renforcer la coopération avec le système des Nations Unies. Sur les 36 résolutions du deuxième comité de l'Assemblée générale, 12 intéressent directement les activités de l'OMM et les priorités de ses programmes. Le Conseil a demandé aux Membres et au Secrétaire général d'assurer le suivi de ces résolutions. Il s'est félicité des mesures prises pour renforcer le rôle de l'Organisation dans l'action coordonnée menée par le système des Nations Unies pour faire face aux changements climatiques, ainsi que de la contribution de l'OMM au processus de la CCNUCC, et pour favoriser son engagement actif par l'intermédiaire du Groupe de travail du climat du Comité de haut niveau chargé des programmes du mécanisme interorganisations de l'ONU, présidé par le Secrétaire général adjoint de l'OMM.

Le Conseil a pris note du rôle accru joué par l'OMM grâce à la présidence assurée par son Secrétaire général en vue de la définition du programme de développement de l'ONU-Eau pour l'après-2015. Il a également pris note des activités de l'OMM auprès de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, des progrès accomplis en vue d'établir de nouveaux arrangements de travail entre l'OMM et le Programme hydrologique international de l'UNESCO, des initiatives du Secrétaire général destinées à optimiser et à renforcer le partenariat de l'OMM avec la Commission européenne, du resserrement des relations avec le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) dans le cadre de la mise en œuvre du CMSC et de l'étroitesse des rapports de travail existant entre l'OMM et la Banque mondiale pour

donner suite aux initiatives de développement qui profitent au secteur des services météorologiques et climatologiques dans de nombreuses régions du monde.

Le Conseil a renouvelé le soutien que l'OMM accorde au Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Il a réaffirmé l'attachement de l'OMM aux objectifs du GIEC et sa volonté de faciliter la tâche du Groupe d'experts par un soutien financier, logistique et opérationnel. Ce soutien s'avère particulièrement important lors des dernières étapes de préparation du cinquième *Rapport d'évaluation*. L'OMM et ses Membres vont assumer un rôle actif et participer à l'application du programme de sensibilisation au *Rapport d'évaluation* afin de garantir une diffusion aussi large que possible de ses conclusions auprès des décideurs de tous les niveaux.

Le Conseil, ayant encouragé l'OMM à poursuivre son action dans le cadre du projet Future Earth et de l'Alliance des partenaires dans le domaine des sciences et des techniques au service d'un développement durable, a prié le Secrétaire général de préparer un document appelant une décision à soumettre à sa soixante-sixième session pour examen.

Le Conseil, conscient du fait que, pour être véritablement efficaces, les actions de communication de l'OMM doivent faire partie intégrante de l'ensemble des grands programmes et des activités de l'Organisation et que les partenaires doivent y être associés, a demandé au Secrétaire général et aux Membres de renforcer le soutien qu'ils apportent à ces actions, conformément aux instructions du Congrès, et d'accroître les ressources, notamment extrabudgétaires, destinées à ces actions.

Le Conseil a décidé que le thème de la Journée météorologique mondiale de 2015 serait «Climat: comprendre pour agir». Il a noté qu'avec la parution du cinquième *Rapport d'évaluation* du GIEC, en 2013-2014, et l'adoption probable d'un nouvel accord au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en 2015, la question du climat figurerait au premier rang des préoccupations en 2015. Ce thème confirmera le bien-fondé du CMSC et soulignera le rôle important des services climatologiques pour faire face aux répercussions de l'évolution du climat. Le Conseil a invité les Membres à adapter le thème à leur(s) langue(s) nationale(s), selon qu'il conviendra.

Résultat escompté 8

Rationalisation du fonctionnement de l'Organisation.

Au titre de la *résolution 19*, le Conseil a approuvé et adopté le budget ordinaire du second exercice biennal de la seizième période financière, qui s'élève à 138 millions de francs suisses. Il a pris acte des dispositions relatives aux contributions volontaires destinées au financement des priorités de l'exercice biennal 2014-2015, qui s'élèvent à 73 millions de francs suisses, ainsi que des ressources volontaires, estimées à 16 315 800 francs suisses, nécessaires pour des activités à financer en commun. Le Conseil a également pris note du Plan opérationnel pour le deuxième exercice biennal (2014-2015) et du Registre révisé des projets devant être financés par des contributions volontaires (2012-2015).

Au titre de la *résolution 20* concernant les *grandes priorités et les ressources budgétaires de la dix-septième période financière (2016-2019)*, le Conseil a décidé que le budget proposé par le Secrétaire général pour cette période devait prendre en compte les estimations les plus récentes d'autres ressources ordinaires (revenus locatifs, remboursement des dépenses d'appui aux programmes, intérêts, vente de publications, etc.) ainsi que celles des contributions volontaires. Le budget proposé doit être axé sur les résultats et inclure une présentation des ressources ordinaires et des contributions volontaires. Le Conseil a demandé au Secrétaire général d'élaborer le projet de budget en tenant compte des points formulés par le Comité consultatif pour les questions financières (FINAC) lors de sa trente-deuxième réunion.

Le Conseil, tenant compte des rapports du FINAC et du Comité de vérification des comptes, a pris note du rapport du commissaire aux comptes concernant les états financiers de 2012 et a constaté avec satisfaction qu'il avait délivré une opinion d'audit sans réserve pour la neuvième année consécutive. Au titre de la *résolution 21*, le Conseil a approuvé officiellement les comptes vérifiés de l'OMM pour 2012.

Le Conseil a noté que le montant des arriérés de contributions avait diminué, passant de 22,2 millions de francs suisses en 2011 à 11,4 millions au 31 décembre 2012, chiffre le plus bas depuis plus de 20 ans. Il a demandé instamment aux Membres de s'acquitter de leurs obligations financières au plus tôt.

Le Conseil a pris note du barème des contributions de l'ONU adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-septième session, en décembre 2012. Au titre de la *résolution 22*, il a adopté le barème des contributions des Membres pour 2014 et 2015.

Ayant pris connaissance avec satisfaction du rapport préparé par son Groupe de travail de la planification stratégique et opérationnelle, le Conseil est convenu avec celui-ci que le processus du système de suivi et d'évaluation se développait et allait dans la bonne direction. Il a noté que l'enquête relative à l'impact des résultats obtenus sur les Membres avait reçu un nombre supérieur de réponses après que cette dernière a été relancée. Le Conseil a conseillé aux Membres de participer aux enquêtes afin de transmettre les informations qui pourraient aider l'OMM à cibler en priorité les mesures qui répondront à leurs besoins.

Le Conseil, ayant examiné les recommandations de son Groupe de travail sur la planification stratégique et opérationnelle, a décidé de la suite à donner à la définition du rôle et des responsabilités des conseils régionaux dans le *Règlement général*. Notant que le projet de modification du *Règlement général* devait encore être affiné, le Conseil a demandé au Secrétariat de l'OMM d'aider son Groupe de travail sur la planification stratégique et opérationnelle à poursuivre la formulation d'une définition large et flexible du rôle et des responsabilités des conseils régionaux en vue de prendre une décision lors de sa soixante-sixième session, en 2014.

Le Conseil, ayant examiné le projet de Plan stratégique de l'OMM pour la période 2016-2019, a demandé au Groupe de travail de la planification stratégique et opérationnelle d'étudier ce projet en tenant compte de ses recommandations, à savoir examiner la structure actuelle, élaborer l'énoncé de mission de l'OMM, mettre au point les éléments fondamentaux du Plan stratégique de l'Organisation et montrer dans quelle mesure les priorités stratégiques sont liées entre elles et bénéficient les unes des autres. Le Conseil a prié le Secrétaire général de communiquer le projet révisé aux Membres pour qu'ils fassent des propositions au plus tard en septembre 2013 et a demandé au Groupe de travail de la planification stratégique et opérationnelle de se baser sur ces propositions pour établir la prochaine version du Plan, qui sera examinée par lui à sa prochaine session.

Le Conseil, ayant pris acte du rapport de son Groupe consultatif d'experts pour l'égalité entre les femmes et les hommes, a approuvé la proposition d'organiser en 2014 une troisième Conférence de l'OMM sur ce thème, intitulée «Place des hommes et des femmes dans les services météorologiques et climatologiques: les avantages de travailler ensemble», onze ans après la deuxième Conférence sur la participation des femmes aux activités météorologiques et hydrologiques.

Le Conseil, ayant examiné celles de ses résolutions antérieures qui étaient encore en vigueur au moment de sa session, a adopté à ce sujet la *résolution 23*, accompagnée d'une liste des résolutions des sessions antérieures qui devaient être maintenues en vigueur.

Pour favoriser l'amélioration constante des processus et des pratiques de l'OMM, le Conseil a décidé de définir les conditions dans lesquelles les documents de sa soixante-cinquième session et des sessions ultérieures des organes constituants et des autres organes de l'Organisation pourraient être considérés et traités comme des documents ne prêtant pas à controverse, ainsi que les procédures correspondantes.

Autres faits marquants de la session

Le Conseil a désigné comme membres par intérim M. Laxman Singh Rathore (Inde), en remplacement de M. Tyagi (Inde), M. Ilsoo Lee (République de Corée), en remplacement de M. Cho (République de Corée), Mme Laura K. Furgione (États-Unis d'Amérique), en remplacement de M. Hayes (États-Unis d'Amérique) et M. Juan Manuel Caballero González (Mexique), en remplacement de M. Fallas Sojo (Costa Rica), qui est devenu membre de droit après avoir été élu président du Conseil régional IV.

Prenant note des travaux menés actuellement pour actualiser les textes réglementaires existants et de la nécessité de mettre au point d'autres pratiques et procédures normalisées et recommandées pour la mise en œuvre des nouveaux systèmes et cadres de l'OMM, le Conseil a salué la publication de nouvelles directives pour la préparation et la publication du *Règlement technique*. À cet égard, il a demandé au Secrétaire général de publier ces directives et encouragé tous les organes contribuant à l'élaboration de textes réglementaires à en faire usage.

M. Zaviša Janjic (Serbie/États-Unis d'Amérique), qui a obtenu le cinquante-sixième Prix de l'OMI pour son apport marquant à la météorologie, à la climatologie, à l'hydrologie et aux sciences connexes, a fait un exposé scientifique. M. Janjic a joué un rôle de premier plan en faisant progresser la théorie et la pratique de la modélisation de l'atmosphère et de la prévision numérique du temps. Le Conseil a décerné le cinquante-septième Prix de l'OMI à M. Tillmann Mohr (Allemagne) pour son apport exceptionnel à la météorologie.

MM. Massimo Bollasina, Yi Ming et V. Ramaswamy ont obtenu le prix international Norbert Gerbier-MUMM 2013 pour leur article intitulé «Anthropogenic aerosols and the weakening of the South Asian Summer Monsoon», publié en octobre 2011 dans le N° 6055, Volume 334 de la revue *Science*. Le Conseil a attribué le prix international Norbert Gerbier-MUMM 2014 à MM. Long Cao, Govindasamy Bala and Ken Caldeira pour leur article intitulé «Climate response to changes to atmospheric carbon dioxide and solar irradiance on the time scale of days to weeks», publié en 2012 dans le Volume 7 des *Environmental Research Letters*.

Le Conseil a décerné le Prix 2013 de l'OMM destiné à récompenser de jeunes chercheurs à M. Flavio Lehner (Suisse) pour son article intitulé «The freshwater balance of polar regions in transient simulations from 1500 to 2100 AD using a comprehensive coupled climate model», publié en 2012 dans la revue *Climate Dynamics*.

Le Conseil a décidé que sa soixante-sixième session aurait lieu au siège de l'OMM du mercredi 18 juin au vendredi 27 juin 2014. La trente-troisième session du FINAC aura lieu les lundi 16 et mardi 17 juin 2014. La soixante-septième session du Conseil, qui doit se tenir au siège de l'OMM, est prévue provisoirement du 15 au 17 juin 2015, dès après le Dix-septième Congrès.

La soixante-cinquième session du Conseil a réuni 232 participants.
